

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 14 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le 14 avril à 09 H 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 08 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Alexandra BUTEL, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 14

Nombre de voix pour : 14  
Nombre de voix contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0

**Présents :** Alexandra BUTEL, Jean-Louis SERRES, Jean-Marie PRAYER, Alain MICHEL, Anne-Cécile BRUN, Thibaut IMBERT, Clément MONNOT, Guy PATRAS, Marie-Paule ROGOU, Kilian VALLON, Stéphane PATRAS, Alain LAURENS

**Excusés /Pouvoirs :** Cécile LAPEYRE, Valentin LESBROS (pouvoir à K. VALLON), Jérémy SARRAZIN (pouvoir à S. PATRAS)

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** Alain LAURENS

**Objet : Attribution des marchés de travaux dans le cadre de la restructuration de la base de loisirs de Superdévoluy en Parc des Sports et Loisirs**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** le projet de restructuration de la base de loisirs de Superdévoluy en Parc des Sports et Loisirs,  
**Vu** l'avis de publicité publié sur le profil d'acheteur de la Commune et au BOAMP en date du 10 mars 2025,

**Vu** le rapport d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre,

**Vu** l'avis émis par la Commission d'appel d'offres (MAPA) réunie le 11 avril 2025,

**Considérant** que la procédure de consultation a donné lieu à la réception de sept offres,

**Considérant** l'analyse technique et financière des offres,

**Considérant** la proposition de la Commission MAPA de retenir les candidats les mieux-disants,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **ATTRIBUE** les marchés de travaux relatifs à la restructuration de la base de loisirs de Superdévoluy aux entreprises suivantes :
- **Lot 1 : Terrassement et réseaux** → Entreprise Pélissard pour un montant 87 810,33 € HT
  - **Lot 2 : Voirie et aménagement de surface** → Entreprise EVR et La Routière du midi pour un montant de 368 684,80 € HT
  - **Lot 3 : Éclairage public** → Entreprise ETEC pour un montant de 61 343,00 € HT

- **Lot 4 : Pumptrack** → Entreprise Ride and Build pour un montant de 119 893,10 € HT
- **Lot 5 : Tennis / Padel** → Infructueux

➤ **AUTORISE** Madame le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que tous les documents afférents à leur exécution.

La présente délibération sera transmise à la préfecture et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 17.04.2025  
Publié le : 17.04.2025  
Affiché le : 17.04.2025

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Alexandra BUTEL

